

Revenus des ménages

En 2018, le revenu des ménages en euros courants aurait conservé son dynamisme : +2,9 % après +2,7 % en 2017. Il aurait été soutenu tout à la fois par le maintien du rythme des revenus d'activité, le dynamisme des prestations sociales en espèces et la vive accélération des revenus de la propriété. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages aurait, quant à lui, légèrement ralenti (+1,2 % en 2018 après +1,4 % en 2017), sous l'effet de l'accélération des prix de la consommation (+1,7 % après +1,3 %). Rapporté à la croissance démographique et à l'évolution de la structure des ménages, le pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation aurait progressé de +0,5 % (après +0,7 % en 2017).

Au premier trimestre 2019, les revenus d'activité accéléreraient, tout comme les prestations sociales. Les prélèvements sociaux et fiscaux, après avoir baissé fin 2018 avec la réduction des cotisations salariales et de la taxe d'habitation, rebondiraient mécaniquement avant de ralentir au deuxième trimestre. Au total, le pouvoir d'achat du RDB des ménages bénéficierait au premier trimestre 2019 des mesures de soutien annoncées en décembre (+0,7 %) puis se stabiliserait (+0,0 %) par contrecoup. Le dynamisme de la fin d'année 2018, couplé aux nouvelles mesures, conduirait à un

acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB de +1,8 % à la mi-2019 (soit +1,2 % par unité de consommation).

Les revenus d'activité conserveraient leur dynamisme

En 2018, les revenus d'activité des ménages auraient continué de croître à une cadence soutenue (+2,7 % après +2,8 % en 2017 ; *tableau 1*) en ligne avec le rythme de croissance de la masse salariale (+3,0 % après +3,1 %). Dans les branches marchandes non agricoles, le salaire moyen par tête aurait accéléré (+2,0 % en 2018 après +1,7 % en 2017 ; *graphique*), tandis que l'emploi salarié aurait ralenti (+1,5 % après +1,8 % en 2017). Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels auraient quant à eux légèrement ralenti (+0,1 % après +0,3 %). Début 2019, sous l'effet du versement par certaines entreprises d'une prime exceptionnelle défiscalisée et exonérée de cotisations sociales, la masse salariale reçue par les ménages accélérerait ponctuellement (+1,0 % au premier trimestre après +0,6 %, *tableau 2*) avant de ralentir par contrecoup au deuxième trimestre (+0,3 %, *éclairage de la fiche Salaires*).

Tableau 1

Revenu disponible brut des ménages

	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2017				2018				2019		2017	2018	2019 (acquis)
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Revenu disponible brut (100%)	0,9	0,7	0,6	0,9	0,1	1,2	0,7	1,3	0,7	0,3	2,7	2,9	2,6
dont :													
Revenus d'activité (72 %)	1,0	0,7	0,7	0,8	0,8	0,6	0,5	0,5	0,9	0,3	2,8	2,7	1,8
Masse salariale brute (64 %)	1,1	0,7	0,7	0,9	0,9	0,7	0,5	0,6	1,0	0,3	3,1	3,0	2,1
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	0,2	0,2	0,5	0,2	-0,1	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0
Prestations sociales en espèces (36 %)	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	1,1	0,4	1,9	2,2	2,4
EBE des ménages purs (14 %)	1,3	1,0	0,8	0,7	0,3	0,2	0,1	0,7	0,1	0,2	3,7	1,8	0,9
Revenus de la propriété (6 %)	1,5	2,4	2,5	2,5	2,6	2,3	1,6	1,1	-0,7	1,2	4,9	9,3	2,4
Prélèvements sociaux et fiscaux (-28 %)	0,7	0,6	1,4	0,5	2,9	-1,5	-0,2	-1,9	0,8	0,6	2,7	2,4	-0,6
Cotisations à la charge des ménages (-11 %)	1,0	0,7	0,9	0,7	-7,5	-0,9	0,5	-3,0	-0,7	0,5	3,2	-7,6	-2,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine (y.c CSG et CRDS) (-16 %)	0,5	0,6	1,8	0,4	10,2	-1,9	-0,5	-1,2	1,7	0,6	2,3	9,5	0,5
Prix de la consommation des ménages (comptes nationaux trimestriels)	0,7	0,1	0,1	0,5	0,6	0,5	0,4	0,2	0,0	0,3	1,3	1,7	0,7
Pouvoir d'achat du RDB	0,2	0,6	0,4	0,4	-0,5	0,8	0,3	1,1	0,7	0,0	1,4	1,2	1,8
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,0	0,5	0,3	0,2	-0,7	0,6	0,1	0,9	0,5	-0,2	0,7	0,5	1,2

Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

* L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles. Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee

L'excédent brut d'exploitation des ménages purs¹ aurait ralenti en 2018 (+1,8 % après +3,7 %). Il continuerait d'augmenter très légèrement aux deux premiers trimestres 2019. Les revenus nets de la propriété auraient quant à eux vivement accéléré en 2018 (+9,3 % après +4,9 % en 2017) : la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) ainsi que les profits engendrés par les bons résultats de 2017 auraient incité les entreprises à accroître la distribution de dividendes. Au premier trimestre 2019, les revenus nets de la propriété fléchiraient (-0,7 %) en raison du recul continu des revenus des contrats d'assurance-vie. Ils retrouveraient une progression plus dynamique au deuxième trimestre (+1,2 %).

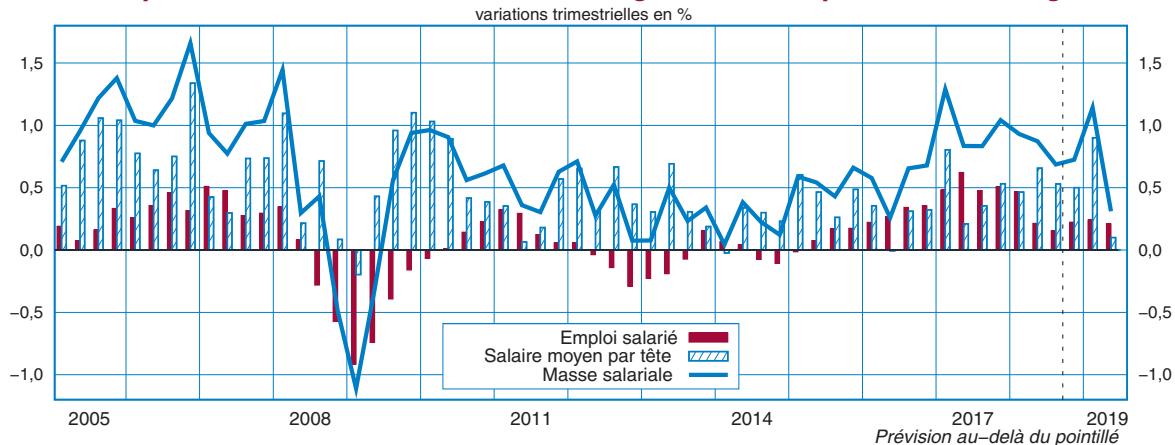
Les prestations sociales seraient en nette hausse début 2019

En 2018, les prestations sociales en espèces auraient accéléré (+2,2 % après +1,9 %), soutenues par les prestations de sécurité sociale (+2,3 % après +1,8 % en 2017 ; *tableau 3*). En particulier, les pensions de retraite, qui pèsent pour plus du tiers de ces prestations, auraient retrouvé

une croissance proche de leur tendance sous l'effet de la fin du décalage de l'âge légal de départ à la retraite. En effet, 2018 a été la première année depuis 2011 pour laquelle le flux de départ à la retraite correspond à une génération entière. De même, les « autres prestations d'assistance sociale » auraient nettement accéléré en 2018 (+2,3 % après +1,7 %), principalement du fait du dynamisme des pensions de retraite des fonctionnaires. En revanche, les prestations d'assistance sociale auraient ralenti en 2018 (+1,4 % après +3,3 %), malgré une fin d'année marquée par une revalorisation de la prime d'activité et de l'allocation aux adultes handicapés.

Début 2019, les prestations sociales en espèces progresseraient de manière plus marquée (+1,1 % au premier trimestre après +0,8 %) puis retrouveraient un rythme tendanciel (+0,4 %). En effet, les prestations d'assistance sociale accéléreraient vivement au premier trimestre (+7,3 %), sous l'effet de la revalorisation du montant de la bonification individuelle de la prime d'activité et de la redéfinition de son profil d'éligibilité, puis retrouveraient leur rythme de

Décomposition de la masse salariale des ménages sur le champ marchand non agricole



Source : Insee

Tableau 2

De la masse salariale des entreprises non financières à celle reçue par les ménages

	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2017				2018				2019		2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Entreprises non financières (ENF) (64 %)	1,3	0,9	0,8	1,1	0,9	0,9	0,7	0,7	1,1	0,3	3,6	3,6	2,5
Entreprises financières (4 %)	-0,1	0,5	0,1	0,7	0,8	0,8	1,1	0,1	1,2	0,3	1,5	2,7	2,3
Administrations publiques (22 %)	0,9	0,6	0,4	0,4	0,9	0,3	0,2	0,1	0,5	0,2	2,5	1,9	0,8
Ménages hors EI (2 %)	0,1	-0,5	-0,4	-0,3	1,1	0,3	-0,6	-0,2	0,2	0,1	-1,2	0,5	-0,1
Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)	1,1	0,7	0,7	0,9	0,9	0,7	0,5	0,6	1,0	0,3	3,1	3,0	2,1
donc : branches marchandes non agricoles (71 %)	1,3	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	0,7	0,7	1,1	0,3	3,5	3,6	2,5

Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

Source : Insee

1. L'EBE des « ménages purs » correspond à la production de services de logement, déduction faite des consommations intermédiaires nécessaires à cette production (notamment les services financiers liés aux emprunts) et des impôts (taxe foncière). La production correspond aux loyers que les particuliers propriétaires du logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (« loyers imputés »).

Conjoncture française

croisière (+0,3 %). Par ailleurs, les prestations de Sécurité sociale conserveraient leur dynamisme (+0,5 % au premier trimestre, puis +0,4 %). En effet, le décalage du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier 2019 de la revalorisation des pensions de retraites du régime général contribuerait positivement à l'évolution des prestations au premier trimestre, mais celle-ci resterait contenue du fait de la moindre revalorisation de la plupart des prestations de Sécurité sociale (à +0,3 % plutôt que selon l'inflation hors tabac).

L'acquis de croissance des prélevements sociaux et fiscaux serait négatif mi-2019

Sur l'ensemble de l'année 2018, les prélevements sociaux et fiscaux à la charge des ménages auraient ralenti (+2,4 % après +2,7 %). La composition de ces prélevements a évolué sous l'effet de la bascule des cotisations en CSG. Les cotisations sociales à la charge des ménages auraient nettement reculé (-7,6 % après +3,2 %), tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine (y compris CSG) auraient accéléré (+9,5 % après +2,3 %). Au 1^{er} janvier 2018, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a augmenté de 1,7 point. En parallèle, le taux de cotisation a été diminué de 2,2 points pour les salariés du secteur privé et de 2,15 points pour les indépendants, puis de nouveau en fin d'année avec la suppression du reliquat de cotisations d'assurance chômage pour les salariés (-0,95 point). Les impôts auraient reculé du deuxième au quatrième trimestre 2018 avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU), la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en

impôt sur la fortune immobilière (IFI), l'universalisation, au troisième trimestre, du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile ainsi que la réduction de la taxe d'habitation, intervenue principalement au quatrième trimestre 2018 pour les ménages concernés.

Début 2019, les prélèvements sociaux et fiscaux rebondiraient (+0,8 % puis +0,6 % au deuxième trimestre). En effet, un contrecoup comptable suivrait, début 2019, la réduction de la taxe d'habitation intervenue fin 2018 (*éclairage de la Note de conjoncture de décembre 2018 : Le traitement comptable des réductions de taxe d'habitation dans les comptes nationaux trimestriels*). Ce rebond serait cependant atténué par l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales portant sur les heures supplémentaires. La CSG baisserait au premier trimestre du fait du rétablissement de son taux à 6,6 % pour certains retraités (rétablissement enregistré, selon les normes de la comptabilité nationale, au moment de l'entrée en vigueur de cette mesure – soit début janvier, et non de la régularisation rétroactive prévue à la fin du premier semestre). Au total, compte tenu du calendrier des mesures prises en 2018 et 2019, l'acquis de croissance des prélevements sociaux et fiscaux serait négatif mi-2019 (-0,6 %, après +2,4 % sur l'ensemble de l'année 2018).

Par ailleurs, l'impact du prélèvement à la source (changement du mode et des dates de collecte de l'impôt sur le revenu), y compris les effets de trésorerie liés au calendrier de versement des

Tableau 3

Les transferts sociaux reçus et versés par les ménages

	Variations trimestrielles										Variations annuelles		
	2017				2018				2019		2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Prestations sociales en espèces reçues par les ménages	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	1,1	0,4	1,9	2,2	2,4
Prestations de Sécurité sociale (72 %)	0,4	0,5	0,5	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4	1,8	2,3	1,7
Autres prestations d'assurance sociale (19 %)	0,5	0,3	0,9	0,5	0,4	0,7	0,5	0,6	0,5	0,5	1,7	2,3	1,8
Prestations d'assistance sociale (9 %)	1,0	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,1	2,4	7,3	0,3	3,3	1,4	9,5
Cotisations sociales à la charge des ménages (100 %)	1,0	0,7	0,9	0,7	-7,5	-0,9	0,5	-3,0	-0,7	0,5	3,2	-7,6	-2,5
dont : Cotisations à la charge des salariés (79 %)	1,2	0,8	1,0	0,8	-9,0	0,8	0,6	-4,0	-1,0	0,6	3,7	-8,0	-3,1
Cotisations à la charge des non-salariés ¹ (21 %)	0,4	0,2	0,5	0,1	-1,0	-7,3	0,1	1,0	0,8	0,4	1,2	-5,8	-0,1

Prévision

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2017.

1. Les cotisations des non-salariés sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale : elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

Source : Insee

Conjoncture française

crédits d'impôt, serait comptablement neutralisé par la correction des variations saisonnières (*éclairage de la Note de conjoncture de décembre 2018 : Le traitement comptable du prélèvement à la source*).

L'acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat du RDB des ménages serait, mi-2019, de +1,8 % (soit +1,2 % par unité de consommation)

En 2018, la croissance du revenu disponible brut (RDB) nominal des ménages se serait maintenue (+2,9 % après +2,7 %), soutenue par le dynamisme des revenus d'activité. Dans le même temps, les prix de la consommation auraient accéléré en moyenne annuelle (+1,7 % après +1,3 %), de sorte que le pouvoir d'achat du RDB aurait un peu ralenti (+1,2 % après +1,4 %). Ramené à un niveau individuel pour tenir compte

des évolutions démographiques, le pouvoir d'achat par unité de consommation aurait progressé de +0,5 % en 2018 (après +0,7 % en 2017).

Début 2019, malgré les contrecoups comptables, le pouvoir d'achat du RDB bénéficierait des mesures d'urgence économiques et sociales mais aussi du ralentissement des prix à la consommation : il progresserait de +0,7 % au premier trimestre (après +1,1 % fin 2018). Il serait ensuite stable au deuxième trimestre (+0,0 %). L'ensemble des mesures et leur calendrier soutiendraient le pouvoir d'achat fin 2018 et début 2019 et porterait son acquis de croissance annuelle à +1,8 % mi-2019 (soit +1,2 % par unité de consommation), une progression supérieure à celle prévue pour l'ensemble de l'année 2018. ■